

# DOSSIER DÉVELOPPEMENT DURABLE



**P**our ce dossier Développement durable, nous vous proposons d'en savoir plus sur l'engagement de Familles de France en faveur du Développement durable et cela de façon concrète, le tout avec en toile de fond un focus sur la thématique du gaspillage et plus particulièrement du gaspillage alimentaire. Vous pourrez d'ailleurs tester vos connaissances sur le sujet grâce à notre quizz et/ou vous essayer aux recettes anti gaspi que nous avons concoctées pour vous.

Par ailleurs, pour ne pas vous laisser sur votre « faim », nous vous avons également préparé des brèves d'actualité...

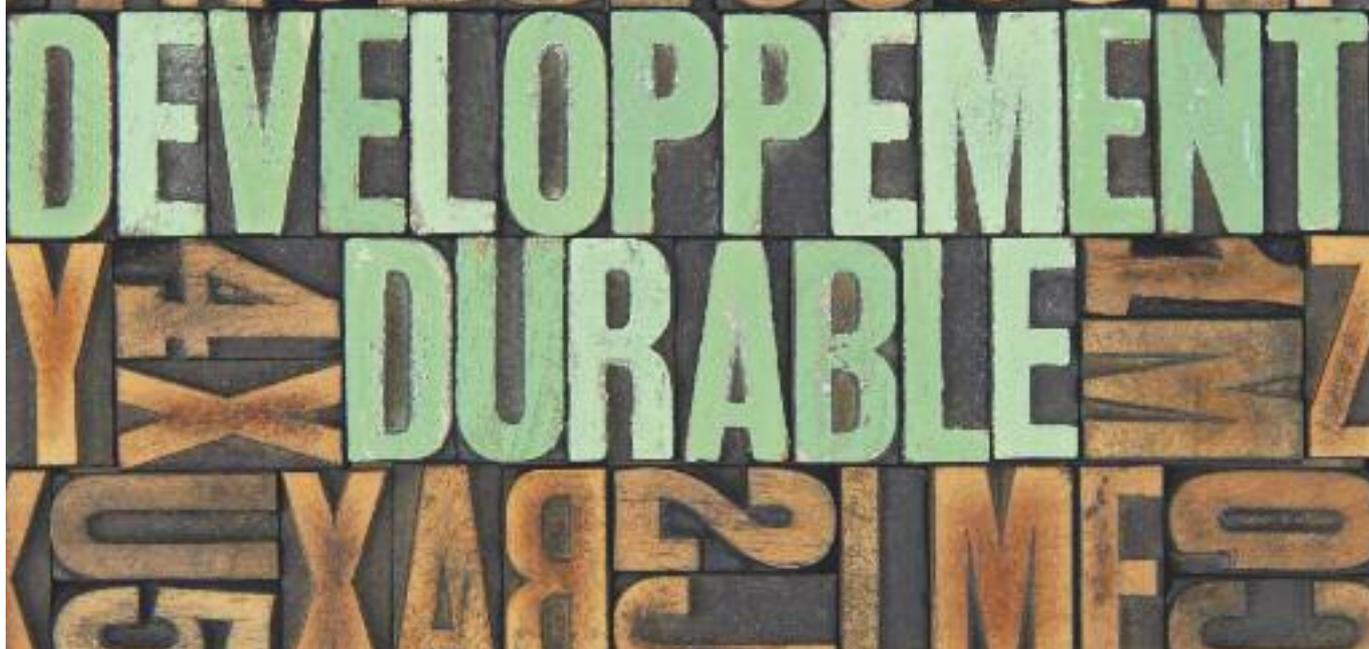
Si vous souhaitez vous aussi être acteur du changement et agir pour un monde plus durable, engagez-vous avec Familles de France ! Entre information, sensibilisation et formation, vous pourrez être vous aussi un ambassadeur du Développement durable.

On ne fait pas du développement durable pour se faire plaisir ou pour communiquer, non juste pour que toutes nos autres actions portent un avenir meilleur pour les familles !

PAR / **Sonia TROADEC**



# FAMILLES DE FRANCE



PAR / **Sonia TROADEC**

## Le Développement durable, késako ?

Le développement durable est " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs " (Rapport Brundtland, 1987). Le développement durable s'articule autour de trois piliers: l'équité, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique. Sa finalité est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois éléments majeurs.

## Familles de France s'engage en faveur du développement durable

Le développement économique actuel n'est pas compatible avec la protection de la planète et l'équité sociale à long terme. Nous vivons dans une société complexe où nos enfants devront faire face à une forte croissance démographique, au changement climatique, à l'épuisement des ressources naturelles, à la disparition de la biodiversité, à des problèmes de santé-environnement, etc.

C'est pourquoi Familles de France s'engage à défendre les intérêts matériels et moraux des familles d'aujourd'hui et de demain dans le cadre des enjeux humains, sociaux, économiques et environnementaux. Cet engagement basé sur les principes fondamentaux du développement durable se traduit par des actions concrètes d'information, de sensibilisation et de formation.

## NOUS DEVONS AGIR POUR UN MONDE PLUS DURABLE !

### Dans ses débats, réflexions, projets et actions le développement durable est pris en compte dans toutes ses dimensions.

Il nous appartient ainsi d'agir pour une nouvelle société qui sache s'adapter rapidement aux changements qui s'imposent à nous. Les générations futures étant éduquées en premier lieu au sein des familles, il est primordial que le développement durable en fasse partie intégrante.

Familles de France représente et fait valoir les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics, et à ce titre a participé aux consultations et groupes de travail sur ces thématiques et collabore avec des partenaires qui partagent les mêmes valeurs en faveur du développement durable. De plus, Familles de France accompagne et sensibilise les familles à adopter un comportement responsable pour parvenir à un changement de société nécessaire et à tendre vers un monde plus durable. Enfin, le mouvement favorise le partage des bonnes pratiques :

- **Environnementales** : protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique en économisant les ressources naturelles et en réduisant la production de déchets avec une orientation des comportements d'achats vers une consommation plus responsable ;
- **Sociales** : lutter contre les inégalités sociales, les atteintes aux droits fondamentaux et renforcer les liens de solidarité intra et inter familiaux ;
- **Économiques** : concilier une consommation responsable et une gestion budgétaire plus économique, promouvoir une économie locale et favoriser la prise en compte de l'environnement dans le modèle économique.

Extrait de la Charte Développement durable de Familles de France

# ACTION FAMILLES DE FRANCE :

## LA MARMITE DES FAMILLES ANTI GASPI

PAR / **Sonia TROADEC**

L'actualité parle de plus en plus de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce fléau sociétal est à la fois un non sens environnemental, social et économique. C'est pourquoi Familles de France a lancé une nouvelle édition de la Marmite des Familles avec au menu la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### Qu'est-ce que le gaspillage alimentaire ?

C'est le fait de jeter à la poubelle des denrées alimentaires, entamées ou non, qui auraient pu être consommées. Il faut différencier les denrées alimentaires, des déchets alimentaires non évitables comme les coquilles d'œuf, les épluchures de fruits ou légumes, etc.

Le gaspillage alimentaire se produit à chaque étape de la chaîne alimentaire depuis la production agricole jusqu'à la consommation, en passant par le stockage, la transformation, la distribution et la gestion.

En France, les ménages représentent le plus important pôle gaspilleur avec 42 % devant l'industrie agroalimentaire (39%), le secteur de la restauration (14%) et les détaillants (5%).

### Des chiffres sans équivoque

- Chaque année plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires sont produits. Les foyers en génèrent 6,5 millions de tonnes dont 1,2 millions de tonnes de nourriture encore consommable ;
- Chaque français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an à la poubelle dont 7 kg d'aliments encore sous emballage et 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés ;
- Le coût du gaspillage alimentaire sur une année est de 400 euros ;
- Environ 50% des fruits et des légumes sont jetés en raison de leur apparence alors qu'ils sont parfaitement consommables ;
- Les enfants jettent environ 150g/repas d'aliments qui auraient pu être mangés soit 150 000 tonnes par an de nourritures.



## LES FOYERS SONT EN GRANDE PARTIE RESPONSABLES DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

### La Marmite des Familles anti gaspi pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Nous l'avons vu précédemment, les foyers sont en grande partie responsables du gaspillage alimentaire. Il provient généralement d'une mauvaise gestion des achats et du stockage des aliments ainsi que de leur préparation et de la gestion des restes. Mais la bonne nouvelle, c'est que 60 % de ce que nous gaspillons peut être évité. Le concours de soupe « Marmite des familles anti gaspi » permet de s'essayer à la chasse au gâchis alimentaire. Le fonctionnement est simple tout comme celui de la Marmite des Familles dite « classique ». La seule différence est que les délicieuses soupes doivent être concoctées en plus avec des fruits et légumes issus d'invendus. Par ailleurs, des trucs et astuces vont être dévoilés pour vous aider à ne plus gaspiller.

Ne sous estimez pas la portée de vos actions car nous avons tous le pouvoir d'agir. Alors rapprochez-vous de l'association Familles de France la plus proche de chez vous et participez à la Marmite des Familles anti-gaspi !

# RECETTES

## ANTI GASPI

PAR / **Sonia TROADEC**

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, rien de plus efficace que d'accommoder les restes. Pour vous aider, nous vous proposons quelques recettes anti gaspi. Elles sont extraites de notre enquête prix : format familial et format individuel qui comprend un dossier spécial : comment manger moins cher et éviter le gaspillage avec Familles de France. Pour ne pas rester sur votre faim, consultez-le sur notre site Internet.

### Des clafoutis salés

A partir de la base suivante : 4 œufs, 25 cl de lait et 80 g de farine (30 à 40 minutes au four préchauffé à 170°C), vous pouvez laisser parler votre imagination et vos restes ! Ainsi, accompagné d'une salade, votre clafouti peut composer un plat principal.

#### Voici quelques idées :

- clafouti au saumon (fumé ou frais) et aux épinards,
- clafouti au thon et aux poivrons,
- clafouti au jambon blanc ou jambon cru et aux dés de fromage,
- clafouti aux tomates-cerises, mozzarella et basilic,
- clafouti au jambon blanc et aux asperges,
- clafouti aux asperges, amandes effilées et dés de mimolette.

### Des clafoutis sucrés

Il ne faut pas oublier qu'on peut tout autant réaliser un clafouti en version sucrée pour le dessert. Il faut les mêmes ingrédients, auxquels on ajoute 1 à 2 cuillères de sucre en poudre (selon les goûts), un soupçon de vanille ou de cannelle et les fruits de votre choix : pommes, poires, prunes, pêches, abricots, cerises, mangues etc., et le tout est joué ! Le temps et le mode de cuisson sont les mêmes.

### Des soupes anti-gaspi

Rien n'est plus simple et rapide à faire qu'une soupe ! Et on a trop tendance à l'oublier. En plus, c'est tellement peu cher quand on peut utiliser des épluchures ou autres aliments qu'on enverrait directement à la poubelle. Car contrairement à ce que l'on croit, les épluchures et fanes sont excellentes en terme de goût ! Voici quelques recettes de soupes « anti-gaspi », tirées de LA MARMITE DES FAMILLES ANTI-GASPI de Familles de France.



- **Soupe aux épluchures d'asperges** : faites revenir un petit oignon ou une échalote, ajoutez les épluchures d'asperges. Versez du bouillon<sup>1</sup> et ajoutez une pomme de terre coupée en 2. Laissez cuire, assaisonnez puis mixez avec 1 c. à soupe de crème ou un peu de fromage frais.
- **Soupe aux fanes de radis** : lavez les fanes de radis, et faites-les revenir avec un petit oignon ou une échalote. Ajoutez du bouillon et une petite pomme de terre coupée en 2. Laissez cuire, assaisonnez puis mixez avec 1 c. à soupe de crème ou un peu de fromage frais.
- **Bouillon au vert de poireaux** : la partie verte des poireaux est dure et ne se cuisine généralement pas. Alors, pourquoi ne pas en faire un bouillon (pour boire tel quel avec ou sans vermicelles ou pour servir de base à un plat). Pour cela, faites revenir le vert des poireaux pour qu'il s'attendrisse, ajoutez de l'eau, assaisonnez et laissez cuire le temps que les poireaux « infusent ». Filtrez, le bouillon est prêt.

# ACTION BOURSES D'ÉCHANGES

## HALTE AU GASPILLAGE VESTIMENTAIRE

PAR / **Sonia TROADEC**

D'après l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), chaque français jette en moyenne 12 kg de vêtements, chaussures et linge de maison par an. Ainsi 85 % des vêtements finissent à la poubelle. Les bourses de Familles de France permettent de lutter contre ce gaspillage vestimentaire alors retour sur cette action !

### Etat des lieux

Chaque année, les français sont nombreux à remplir leurs placards de vêtements qu'ils ne porteront pourtant pas toujours, pas longtemps voir pas du tout. En effet, selon une étude de l'Institut d'études de marché et d'opinion BVA, 2/3 des français déclarent avoir acheté, au cours des deux dernières années, un ou plusieurs habits qu'ils n'ont presque jamais portés. On évalue à 114 euros le montant par foyer de vêtements ou d'accessoires non portés, en bon état, qui dorment dans nos placards. Une dépense non négligeable surtout lorsque l'on sait, que la dépense moyenne par habitant par an est d'environ 600 euros pour les vêtements<sup>1</sup>. Et devinez où ils finissent ? Pourtant, les vêtements sont presque toujours réutilisables ou recyclables.

Selon le Guide Ecofrugal « solutions économiques et écologiques », en n'achetant, ne serait-ce que la moitié de nos vêtements d'occasion nous pouvons facilement réduire notre budget d'un tiers, soit faire une économie de 205 euros par an. En revendant les vêtements que vous ne mettez plus, vous pouvez gagner en plus 50 euros, soit une économie totale de 255 euros. C'est donc bon pour le porte-monnaie mais aussi pour l'environnement.

### Acheter d'occasion c'est bon pour la planète

Tout produit que nous consommons a des impacts sur l'environnement : épuisement des matières premières, consommation d'énergie, pollution de l'air, du sol, de l'eau et production de déchets. Et cela tout au long de son cycle de vie. Depuis l'extraction des matériaux qui le composent jusqu'à son élimination en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation. Les vêtements n'échappent pas à la règle.

Mais pas de panique ! Vous pouvez leur donner une deuxième vie notamment grâce aux bourses d'échanges proposées par Familles de France.



### Les bourses ou comment donner une deuxième chance

Les bourses sont des événements conviviaux qui mettent en relation les acheteurs et les vendeurs d'occasion. Pour ceux qui vendent, c'est l'occasion parfaite pour se débarrasser de ce qu'ils n'utilisent plus et pour gagner un peu d'argent.

Pour ceux qui achètent, c'est l'opportunité de renouveler leur garde robe par exemple à des prix défiant toute concurrence. De plus, chacune des parties participe à la protection de l'environnement. Vous aussi participez aux bourses de Familles de France. Pour cela, renseignez-vous pour découvrir quelle est l'association la plus proche de chez vous en contactant la Fédération nationale ou en consultant le site Internet : [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)

<sup>1</sup> Guide Ecofrugal « Solutions économiques et écologiques »

# QUIZZ

## GASPILLAGE ALIMENTAIRE

PAR / **Sonia TROADEC**

Testez vos connaissances sur le gaspillage alimentaire en faisant le quizz ci-dessous.

Retrouvez les réponses du quizz sur [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)

### Quelle est la part de nourriture jetée au niveau mondial ?

- 1 ■ 1/8
- 2 ■ 1/4
- 3 ■ 1/3

### Combien coûte le gaspillage alimentaire pour une famille de 4 personnes ?

- 4 ■ 177 euros
- 5 ■ 250 euros
- 6 ■ 400 euros

### Quelle est la date de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire ?

- 7 ■ 16 novembre
- 8 ■ 17 octobre
- 9 ■ 16 octobre

### Quel est l'objectif fixé par le gouvernement français d'ici 2025 pour lutter contre le gaspillage alimentaire ?

- 10 ■ Diminuer par 4
- 11 ■ Diminuer par 3
- 12 ■ Diminuer par 2

### Au moment de faire vos courses :

- 13 ■ Vous achetez en fonction de ce qui vous fait envie
- 14 ■ Vous achetez en fonction des promotions
- 15 ■ Vous suivez la liste de courses que vous avez faite avant de partir

### Vous ordonnez vos courses en fonction :

- 16 ■ De la place qu'il reste et sans ordre particulier
- 17 ■ De vos humeurs
- 18 ■ Des dates de péremption

### Une fois la Date limite de consommation (DLC) passée :

- 19 ■ Vous pouvez toujours consommer le produit sans risque
- 20 ■ Vous ne savez pas
- 21 ■ Vous ne pouvez pas consommer le produit qui est périmé et qui présente un risque pour votre santé

### Une fois la Date de durée minimale (DDM) passée :

- 22 ■ Vous ne pouvez pas consommer le produit car il est périmé
- 23 ■ Vous ne savez pas
- 24 ■ Vous pouvez toujours consommer le produit qui n'est pas périmé mais qui a pu perdre certaines de ses propriétés

# BREVES actualité

PAR / **Sonia TROADEC**

## COP21 : L'ACCORD DE PARIS BIENTÔT APPLIQUÉ ?

Pour qu'il soit appliqué l'accord de Paris, c'est-à-dire l'accord sur le climat conclu en décembre dernier à Paris à l'issue de la COP21, doit être ratifié par 55 pays, totalisant 55 % des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Depuis l'annonce de la ratification officielle par la Chine et les Etats-Unis début septembre, 30 pays avaient suivi, représentant alors plus de 40 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le 21 septembre plus de 30 Etats ont ratifié cet accord lors de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'est tenue à New York. Désormais, selon le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, ils sont 60 Etats à avoir ratifié l'accord de Paris ce dont il se réjouit : « Nous avons dépassé le premier seuil nécessaire pour l'entrée en vigueur de l'accord de Paris ». Cet événement a été l'occasion pour d'autres pays de s'engager publiquement en faveur de l'accord de Paris avant fin 2016. De surcroît, cela rend possible une entrée en vigueur de cet accord avant la fin de l'année puisqu'au total ce sont 47,62 % des émissions mondiales de GES qui sont couvertes sur les 55 % à atteindre.



## BIODIVERSITÉ : LE PROJET DE LOI EST DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ

Inscrit dans la feuille de route issue de la conférence environnementale de septembre 2012, le projet de loi-cadre sur la biodiversité était initialement prévu pour la fin 2013. C'est le 20 juillet 2016 que le texte a été adopté par l'Assemblée nationale après un long périple parlementaire. Le 4 août 2016 c'est le Conseil constitutionnel qui s'est prononcé sur la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Enfin la dite loi a été promulguée le 8 août 2016 par le Président de la République. Il est prévu la création d'une Agence française pour la biodiversité, la réparation du préjudice écologique, le renforcement du dispositif de compensation mais aussi de nouveaux outils juridiques de protection et un durcissement des sanctions. Voilà de réelles avancées en faveur de la biodiversité !



## LIMITATION DE LA VAISSELLE JETABLE EN PLASTIQUE À PARTIR DE 2020

Le décret du 30 août 2016, paru au Journal officiel du 31 août, précise les modalités de mise en œuvre de la limitation des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique et à usage unique. Pour rappel, la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'à partir du 1er janvier 2020, la mise à disposition de la vaisselle jetable en plastique soit interdite.

En revanche, la vaisselle jetable « compostable en compostage domestique » sera autorisée. Il en sera de même pour les produits contenant un minimum de 50 % de matières biosourcées en 2020 et de 60 % en 2025.

Les matières biosourcées sont définies comme « toute matière d'origine biologique à l'exclusion des matières intégrées dans des formations géologiques ou fossilisées ».

Cette interdiction vise « les personnes physiques ou morales livrant, utilisant, distribuant ou mettant à disposition pour la première fois sur le marché intérieur, à titre onéreux ou gratuit, pour les besoins de leurs activités économiques, des gobelets, verres ou assiettes jetables en matière plastique ».

